

Délibération n°12.16

Effectif légal du conseil
communautaire :
60

Nombre de conseillers
en exercice :
60

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
17 Juillet 2020

Date d'affichage du
compte-rendu :
31 Juillet 2020

L'AN deux mille vingt le jeudi 23 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 17 juillet 2020, s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Patrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie, Mme PARRAIN Karine, Mme PERRETON Régine, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme CACERES Marie a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- M DE ROCQUIGNY-DU-FAYEL Jean-Michel a donné pouvoir à VEYLAND Anne
- M GRENET Daniel a donné pouvoir à Mme GRENET Michèle
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc
- M PECOUL Pierre a donné pouvoir à M BOISSET Jean-Pierre

Objet : Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :

Etablissement Public Foncier
Auvergne (EPF Auvergne)

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M JEAN Daniel

Reçu à la Sous-Préfecture de Riom le 23/07/2020

39 23 070

Rapport n°12.16 – Élection des délégués et représentants de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans les syndicats intercommunaux et organismes divers :

Etablissement Public Foncier Auvergne (EPF Auvergne)

Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 fixant les statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Vu les statuts en vigueur de l'Etablissement Public Foncier Auvergne et notamment l'article 5 relatif à la désignation des délégués titulaires et délégués suppléants représentant les EPCI au sein de l'Assemblée générale de l'Etablissement.

Considérant que l'EPF Auvergne réalise pour son compte, pour le compte de ses membres ou de toute personne publique, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions et d'opérations d'aménagement.

Considérant que les statuts prévoient les modalités de représentation suivantes : 20 délégués titulaires et 20 délégués suppléants élus au sein du conseil communautaire ou parmi les membres des conseils municipaux des communes membres.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, décide de désigner les délégués suivants :

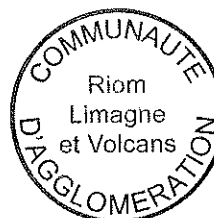
20 Titulaires	20 Suppléants
1 Pierre DESMARETS (Riom)	Florentin MONI (Ménérol)
2 Cédric BIONNIER (Châtel-Guyon)	Thierry VIDAL (Châtel-Guyon)
3 Bernard JACQUART (Ménérol)	Isabelle RAYMOND (Chavaroux)
4 Cécile MERROUCHE (Chavaroux)	Hugues GEORGEON (Clerlande)
5 Olivier SOUCHON (Clerlande)	Marie Aude BARRIER (Malauzat)
6 Patrick ROCHE (Chambaron sur Morge)	Thierry MARQUET (Chambaron sur Morge)
7 Jean Paul FAURE (Ennezat)	Philippe PEYRALBE (Ennezat)
8 Cyril SAUSSAC (Malintrat)	Vincent RAYMOND (Les Martres d'Artière)
9 Raoul SABINO (Les Martres d'Artière)	Thierry BAILLARGEAT (St Bonnet près Riom)
10 Michel COHADE (St Bonnet près Riom)	Hervé LE CLANCHE (Varennes sur Morge)
11 Gérard DUBOIS (Pessat-Villeneuve)	Dominique ALVAREZ (Surat)
12 Pierre-Adrien AUTEROCHÉ (Surat)	Michel CHABRIER (Saint Beauzire)
13 Christian DAUZAT (Saint Beauzire)	Jean-Luc MERCERON (Mozac)
14 René BALICHARD (Sayat)	Jean Louis ANTONY (Volvic)
15 Daniel JEAN (Mozac)	Colette NOUHEN (Saint-Ignat)
16 Laurence DUPONT (Volvic)	Sandrine GOFFARD (Charbonnières-les-Varennes)
17 Lionel BOULON (Saint-Ignat)	Vanessa MARCHEPOIL (Entraigues)
18 Gérard CHANSARD (Charbonnières-les-Varennes)	Marie-Christine VALLENET (Chappes)
19 Sylvie GERBE (Enval)	Cédric REGNAT (Lussat)
20 Dominique DUCHE (Lussat)	Romain MURAT (Saint Ours les Roches)

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 24 juillet 2020**

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).